

## Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

### **Andréanne Larouche invite les organismes à déposer leur demande**

**Granby, le 18 septembre 2020** – Andréanne Larouche, députée de Shefford, annonce qu'il est désormais possible de présenter une demande de financement pour des projets communautaires dans le cadre du **programme Nouveaux Horizons pour les aînés** (PNHA).

Cette année, les organisations peuvent demander un financement pour aider les aînés à faire face à la pandémie en soumettant des propositions de projets qui offrent des activités particulières de secours et de reprise pour les aînés en réponse à la COVID-19. Des projets plus traditionnels du PNHA, prévus pour 2021-2022, peuvent également être soumis.

« En cette période où les aînés ont été et sont encore particulièrement affectés par la crise, il est important de s'en préoccuper, surtout en prévision d'une deuxième vague. J'invite les organismes qui auraient des questions à communiquer avec mon bureau afin que nous puissions les appuyer dans leurs démarches », affirme Andréanne Larouche.

Le programme appuie des activités qui engagent la participation des aînés et qui répondent à des objectifs précis, soit :

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés
- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés

Il est à noter que les organismes dont les projets rencontrent également au moins une des priorités nationales déterminées auront des points supplémentaires lors de leur évaluation. Ses priorités sont les suivantes :

- Appuyer le vieillissement en santé

- Prévenir la maltraitance et la fraude envers les aînés
- Lutter contre l'âgisme, célébrer la diversité et promouvoir l'inclusion
- Améliorer l'accès des aînés aux services et aux prestations du gouvernement
- Adapter les organismes communautaires à un environnement devenu plus virtuel

Les organismes admissibles peuvent demander **jusqu'à 25 000 \$** pour les projets qui sont dirigés par des aînés et réalisés par des bénévoles.

La date limite pour soumettre sa demande est le **20 octobre 2020, à 15 h (heure de l'Est)**.

Pour connaître les détails sur l'admissibilité et savoir comment présenter une demande, veuillez visiter le : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/nouveaux-horizons-aines-communautaires.html>

Pour accéder au guide du demandeur, consultez le : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/nouveaux-horizons-aines-communautaires/guide-applicant.html>

Pour les subventions jusqu'à 5 000 \$ : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/nouveaux-horizons-aines-communautaires-petite-subvention.html>